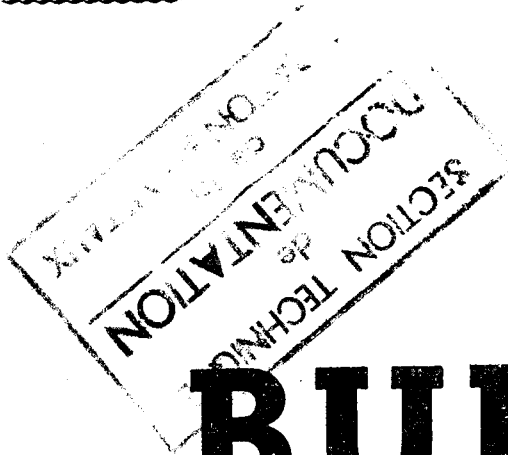


C.G.T.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette  
PARIS

F.S.M.



# BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 31 -- Bi-mensuel



14 AVRIL 1950

## SOMMAIRE :

Avoir confiance dans l'Action .....	2	cats, préparez mieux les Congrès d'Unions Départementales .....	8
Le Premier Mai .....	3	Mise au point au sujet du recrutement à l'Ecole Confédérale .....	9
Communiqués du Bureau Confédéral .....	3	Du rôle des Unions Locales .....	10
Mouvement Ouvrier International .....	5	Colonies de Vacances .....	10
Militants des U.D., des U.L. et des Syndi-			

# Avoir confiance

# dans L'ACTION

par Alain LE LEAP, Secrétaire Général de la C. G. T.

C'est l'action unie de la classe ouvrière qui assurera le succès. C'est vers le renforcement de cette unité que toujours nous devons tendre nos efforts.

La C. G. T. a longuement insisté sur la nécessité de lier le problème de la défense de la Paix à celui de la défense des revendications.

Sur ce point, il nous faut combattre à la fois l'ignorance, le fatalisme et le faux sentiment d'impuissance, conceptions qui existent encore chez certains militants et chez quelques travailleurs.

Dans les rapports déjà présentés aux différentes assemblées de la C. G. T., on peut trouver les arguments de nature à redresser ces erreurs : « les tenants du régime capitaliste se trouvent placés devant ce dilemme : ou un nouveau massacre général, ou, dans un avenir très prochain, l'écroulement de leur système économique... Il ne faut jamais oublier que, depuis la Révolution d'Octobre 1917, ils n'ont jamais abandonné l'idée d'écraser l'Union Soviétique et que cette idée, ils ne l'abandonnent pas encore aujourd'hui.

« Et, par contre, il ne faut jamais oublier de dire que la guerre ne peut pas se faire sans les peuples... Nous avons donc, non seulement vis-à-vis de notre peuple, mais vis-à-vis de l'humanité, un rôle historique particulièrement important à jouer. Notre action doit être décisive et, s'il est vrai que sans le peuple français la guerre ne peut avoir lieu, il importe que dès aujourd'hui, le peuple français fasse ce que les peuples du monde attendent de lui pour empêcher la guerre. Et c'est la classe ouvrière française qui peut et qui doit impulser le mouvement ».

Elle a, la classe ouvrière française, depuis de nombreux mois, déjà commencé son action. Il importe qu'elle la continue et qu'elle la renforce.

Après avoir cité les luttes concrètes contre la maintenance et la fabrication des armements, le Secrétaire Général de la C.G.T., Alain LE LEAP, poursuit : « C'est tout à l'honneur de ces camarades, respectueux des nobles traditions du mouvement syndical français, que d'avoir ainsi affirmé leur refus de participer à une entreprise criminelle ».

« Il est du droit des travailleurs d'exprimer leur refus de la guerre. Il est de leur droit de s'y opposer avec les armes dont ils disposent. On parle de l'arrivée prochaine dans nos ports du matériel de guerre

américain. Une pression toute particulière est faite pour que ce matériel soit débarqué par nos dockers... Il importe plus que jamais que les dockers, cheminots, etc., ne soient pas seuls à la pointe du combat. Il importe que se manifeste partout la solidarité agissante de tous les travailleurs et celle de la population ».

Les travailleurs doivent donc prendre une part active à la vie du mouvement « Combattants de la Paix et de la Liberté », siéger au sein des conseils communaux, des conseils départementaux, et les animer.

Ils ne doivent laisser passer aucune violation des droits et des libertés, ne tolérer aucune poursuite pour exercice d'un droit syndical, etc...

Nos responsables syndicaux doivent également veiller à ce que soient créés des Comités de Défense de la Paix dans toutes les entreprises, tous les services, toutes les administrations. Ils doivent veiller à ce que ces comités soient constitués sur une base très large, sans distinction d'appartenance syndicale, politique ou religieuse ; du manoeuvre à l'ingénieur, voire même au Directeur. Ils ne doivent pas, pour autant, négliger leurs tâches syndicales, bien entendu.

Le Comité Mondial des Partisans de la Paix, réuni à Stockholm, a décidé d'ouvrir dans le monde une large campagne pour l'interdiction absolue de la bombe atomique, pour un contrôle rigoureux de cette interdiction et la mise hors la loi comme criminel de guerre de tout gouvernement qui utiliserait le premier cette arme atomique. Tous les citoyens français seront consultés à ce sujet. Il importera de lutter partout pour cette campagne.

Le Gouvernement viole délibérément les libertés démocratiques, la liberté de pensée, la liberté d'expression. Il viole aussi les libertés syndicales comme il viole la liberté de manifestation. Avec le texte répressif dont il s'est armé, il entend sans doute aller plus loin et tenter de supprimer avec une apparence de légalité tout ce qui peut le gêner. Demain, il essaiera sans doute, par de sordides manoeuvres, de porter De Gaulle au pouvoir, d'établir en France une dictature militaire.

« Plus que jamais, donc, la vigilance s'impose. La lutte sera peut-être dure. Elle le sera autant qu'il le faudra. Nous devons, les uns et les autres, avoir confiance dans l'avenir, avoir confiance dans l'action ».

# LE PREMIER MAI

C'est dans l'unité la plus fraternelle que doivent se dérouler cette année les manifestations traditionnelles du Premier Mai.

Ce sera une journée de lutte pour les salaires, la défense de la paix et des libertés syndicales.

A la suite de la libération des salaires de la tutelle gouvernementale, un vaste mouvement s'est déclenché pour l'obtention d'une indemnité provisionnelle de 3.000 francs en attendant la conclusion des Conventions Collectives.

De nombreux succès ont déjà été enregistrés et le Premier Mai marquera la volonté des travailleurs de toutes les entreprises d'obtenir partout l'amélioration

de leurs salaires dans le cadre des Conventions Collectives et d'en finir avec la politique de misère imposée de concert par patronat et gouvernement.

En ce Premier Mai, tous les travailleurs, solidaires des dockers, des marins, des cheminots, des métallos, s'engageront à développer l'action contre le transport, la maintenance et la fabrication du matériel de guerre.

Ils exigeront la mise hors-la-loi de la bombe atomique.

Enfin, en ce Premier Mai, à la veille des élections à la Sécurité Sociale, ils populariseront partout notre programme pour rassembler toujours plus nombreux autour de la C.G.T. les assurés et améliorer cette conquête sociale.

## QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

### APPEL

L'appel lancé par la C.G.T. à l'occasion du Premier Mai est publié in extenso dans Le Peuple n° 298. Nous recommandons de l'afficher en même temps que le lieu de rassemblement local sur les panneaux des entreprises et partout où cela est possible.

### AFFICHES ILLUSTRÉES

Elles doivent être en votre possession quand le présent Bulletin vous parviendra. Veillez à ce qu'elles ne restent pas aux sièges des U.D., des U.L. ou des syndicats.

### MANIFESTATIONS

Comme chaque année, un camarade délégué du Bureau Confédéral est désigné pour assurer la réunion la plus importante de votre département.

En ce qui concerne le contenu des interventions, un schéma vous sera adressé.

La manifestation, en ce qui concerne son caractère, l'heure et le lieu doit tenir compte des conditions locales. Ne pas oublier banderoles, mots d'ordre, drapeaux, etc...

Partout où cela est possible, des départs en commun de la porte des entreprises seraient souhaitables et partout où l'unité s'est réalisée, il serait bon de faire des banderoles communes.

# Communiqués du Bureau Confédéral

## 21 MARS 1950

Le Secrétariat de la C.G.T. communique :

La propagande gouvernementale et patronale contre les 3.000 francs s'appuie sur des informations « officieuses » selon lesquelles la part des salariés dans la répartition du revenu national serait la même qu'avant la guerre. Ces informations « officieuses » sont mensongères.

1° Les travaux de la Commission mixte (C. G. T.-Gouvernement) des salaires et des prix avaient établi au début de 1947 que la part des salariés dans la répartition du revenu national était de 40 % contre 45 % avant la guerre et celle des profits et revenus capitalistes de 40 % contre 29 %.

2° Le gouvernement Ramadier-René Mayer avait interdit à la première Commission du Bilan National, à laquelle participait la C.G.T., de pousser ses travaux de fin 1947 jusqu'à la détermination de la répartition du revenu national. Le Centre Confédéral d'Etudes Economiques avait alors établi la répartition suivante : part des salariés 40 % ; part des capitalistes 42 %.

3° L'actuelle Commission du Bilan National, à la

quelle se réfère la propagande gouvernementale et patronale, est une Commission purement interministérielle. Le gouvernement refuse de publier ses calculs. Quant aux résultats, ils ont déjà été dénoncés comme très « invraisemblables » par le dernier rapport économique de l'O.N.U. sur les tendances inflationnistes et déflationnistes dans le monde.

4° Les derniers calculs du Centre Confédéral d'Etudes Economiques, dont les données ont été publiées à l'occasion du dernier C.C.N., établissent que la répartition actuelle du revenu national est la suivante :

- part des salariés (y compris retraites des fonctionnaires et prestations de la Sécurité Sociale) : 34 % au lieu de 45 % en 1938 ;
- part des capitalistes : 50 % au lieu de 29 % en 1938 ;
- part des gros agrariens : 6 % au lieu de 5 % en 1938 ;
- part des autres classes : 10 % au lieu de 21 % en 1938.

## 22 MARS 1950

Le Bureau Confédéral s'est réuni le 22 mars.

Après avoir entendu les représentants des principales Fédérations intéressées à la lutte pour les 3.000 francs, le Bureau Confédéral a constaté l'importance des résultats obtenus dans plus de 500 entreprises diverses, dont quelques grandes entreprises, notamment Rhône-Poulenc et Hutchinson.

Il a constaté également que chaque jour les travail-

leurs de nouvelles entreprises et de nouvelles industries entrent dans l'action.

Dans les entreprises entrées les premières dans la grève, en particulier dans la métallurgie, la grève demeure solide et se poursuit dans l'unité d'action, notamment dans le Nord, la région marseillaise, à St-Nazaire, les usines de Sochaux et de Belfort où elle a pris un nouvel élan au cours de cette semaine, ainsi que dans

d'importantes entreprises de la région parisienne, etc.

Le Bureau Confédéral est en possession de circulaires patronales et d'informations sur certaines manœuvres des dirigeants des syndicats patronaux qui témoignent, de leur part, d'une grande inquiétude au sujet des nombreux patrons qui passent outre à leurs ukases et signent des accords avec leur personnel.

Le Bureau Confédéral est convaincu que l'action se développera en profondeur et invite tous les militants et organisations confédérés à redoubler d'énergie et de ténacité.

✱

Le Bureau Confédéral dénonce les manœuvres gouvernementales et la nouvelle tentative du Président du Conseil, Bidault, de renforcer la résistance patronale sous le couvert de nouvelles propositions qui n'apporteraient aucune amélioration sensible aux précédentes.

Ce faisant, le chef du gouvernement, renouvelle son geste de Saint-Etienne en mettant le poids de l'autorité gouvernementale au service du patronat.

✱

Le Bureau Confédéral dénonce avec force le renforcement des mesures policières gouvernementales contre les travailleurs qui usent de leur droit de grève.

Les poursuites pour non-exécution des ordres de réquisition anticonstitutionnelle, les arrestations de militants grévistes, l'appui au patronat dans la répres-

sion contre les militants syndicalistes, témoignent d'un mépris absolu de la légalité.

Le Bureau Confédéral invite l'ensemble des travailleurs et toutes les organisations syndicales à s'élever avec vigueur contre ces tentatives de mettre le mouvement ouvrier hors-la-loi, à organiser des protestations et à soutenir énergiquement les travailleurs et les organisations attaqués.

Le Bureau Confédéral félicite les travailleurs de Marseille, d'Arles, de Sète, et d'autres ports, pour leur énergie et rapide riposte aux provocations de Marseille.

✱

En présence de l'insolente campagne des bellicistes en vue de hâter les envois d'armes américaines, le Bureau Confédéral invite les travailleurs des ports, les marins et les cheminots à demeurer fidèles à leurs décisions, à être vigilants et fermes dans l'application de ces décisions.

✱

Le Bureau Confédéral a décidé de convoquer la Commission Administrative de la C.G.T. pour le *mercredi 29 mars à 14 h. 30.*

A l'ordre du jour :

- 1° La lutte pour les salaires ;
- 2° Le développement de l'action pour la défense des libertés syndicales ;
- 3° La défense de la Paix.

## Résolutions de la Commission Administrative

La C.A. de la C.G.T., réunie le 29 mars 1950, félicite les dockers pour leur action courageuse et continue en faveur de la paix, contre la manutention du matériel de guerre destiné à la continuation de la guerre au Viet-Nam, contre le débarquement des armes américaines destinées à la guerre d'agression à la fois contre l'U.R.S.S., les démocraties populaires et le mouvement ouvrier démocratique international.

Elle demande d'accroître la lutte contre les fabrications de guerre en exigeant une fabrication de paix, seul moyen de redonner au pays une activité économique normale.

Elle appelle tous les travailleurs à participer activement à cette lutte, à accentuer leur action pour la cessation de la guerre du Viet-Nam et le rapatriement du corps expéditionnaire.

La C.A. élève une protestation indignée contre l'arrestation et la détention de Gagnaire et Andreani, elle salue à travers leur personne tous les Combattants de la Paix et de la Liberté victimes de la répression gouvernementale.

La C. A. salue les 21 Combattants de la Paix de Roan-

ne, menacés d'inculpation en vertu des lois superscélé-rates.

Dans le cadre de la lutte pour la paix, la C.A. appelle à l'action contre la répression et exige la participation active de tous les travailleurs qui doivent imposer la libération de tous les camarades emprisonnés. Elle enregistre avec satisfaction le grand succès des Assises Nationales de la paix et de la liberté, auxquelles participaient de nombreux délégués ouvriers.

La C.A. demande aux syndiqués qui ont participé à ces Assises de faire de larges comptes rendus dans les entreprises et de profiter pour y faire élire démocratiquement des Comités de défense de la paix.

Faisant sienne la résolution du Comité Mondial des Partisans de la Paix, la C.A. demande aux militants de entraîner les Comités à l'action pour la mise hors la loi de la bombe atomique.

Cette action ne saurait être l'affaire des travailleurs seuls ; c'est par le lien des Conseils Communaux que la population et les travailleurs des entreprises uniront leurs efforts pour la sauvegarde de la paix, qui sera l'œuvre de tous les Français.

La Commission Administrative de la C.G.T. a examiné le développement de l'action revendicative pour l'indemnité mensuelle de 3.000 francs et la signature des Conventions Collectives.

Elle adresse ses vives félicitations aux travailleurs qui, dans de nombreuses entreprises, ont su, en développant leur unité d'action obtenir la satisfaction des revendications présentées.

Elle adresse ses encouragements et sa solidarité à ceux qui poursuivent la lutte pour faire céder le patronat et le gouvernement.

Elle appelle à nouveau l'attention de tous les militants sur l'importance que présente, avant la discussion des Conventions Collectives, la lutte actuellement engagée. Elle les invite, en accord avec les travailleurs à exiger, partout où cela n'est pas déjà fait, le paiement de l'indemnité mensuelle de 3.000 francs, à faire de larges comptes rendus de leurs délégations pour permettre

aux travailleurs de déterminer eux-mêmes les formes d'action.

Elle met en garde tous les salariés contre la duperie que constitue la promesse d'une augmentation de salaires basée sur un accroissement de la productivité. Depuis 1947, la productivité a augmenté de 25 % et cependant le pouvoir d'achat des salaires a diminué de 30 %. Le résultat ne pourrait être que de leur faire consentir de nouveaux sacrifices, et d'aggraver le chômage.

La C.A. appelle tous les travailleurs qui ont dû reprendre le travail, sans avoir obtenu satisfaction, à continuer la lutte sous des formes qu'ils détermineront eux-mêmes par entreprise.

La C.A. dénonce l'attitude du gouvernement qui, non seulement a pris position contre les salariés, en fixant

Lire la suite page 7.

# Mouvement Ouvrier International

Une nouvelle Union Internationale (D. P. de la F. S. M.)

est constituée

Dans le *Bulletin Confédéral* n° 28 du 10 février 1950, nous avons publié une liste des Unions Internationales (Départements Professionnels de la F.S.M.) déjà constituées.

Comme il était prévu, l'Union Internationale des Industries Chimiques a été constituée à Budapest le 12 mars 1950.

Le siège de l'Union Internationale a été fixé à Budapest.

Le Président et le Secrétaire Général de cette Union sont respectivement les camarades GUIDI (Italie) et BOSOKI (Hongrie).

Notre camarade Pigelet, Secrétaire de la Fédération des Industries Chimiques, a été élu 2<sup>e</sup> Vice-Président.

## Communiqué de la Fédération Syndicale Mondiale concernant l'activité anti-ouvrière des dirigeants des Syndicats Yougoslaves

Le Secrétariat de la F.S.M., lors de ses séances des 13 et 14 mars 1950, a examiné et discuté les communications de la C.G.T. française, du Conseil Central des Syndicats Polonais, de la C.G.T. roumaine, du Conseil Central des Syndicats hongrois, du Congrès des Syndicats Uniques de Trieste et du Conseil Central de l'Union Générale Professionnelle Ouvrière de Bulgarie, démasquant l'activité de sape et de provocation menée par Djuro Salaj, Président du Conseil Central des Syndicats Unifiés de Yougoslavie et membre du Comité Exécutif de la F.S.M.

Ces documents citent de nombreux faits témoignant de l'activité traîtresse de Salaj et de ses acolytes contre la classe ouvrière et les travailleurs de Yougoslavie, ainsi que contre la F.S.M. et l'unité syndicale internationale.

Toutes les centrales syndicales nationales indiquées ci-dessus demandent unanimement l'exclusion de Salaj et de ses complices de l'Exécutif de la Fédération Syndicale Mondiale, en soulignant en même temps que cette exclusion ne doit être aucunement dirigée contre la classe ouvrière yougoslave.

Le Secrétariat de la F.S.M. avait constaté que dès le mois de décembre 1949, Tito et ses acolytes du gouvernement yougoslave avaient déclenché une large campagne contre la F.S.M. et sa direction, en faisant intervenir l'appareil gouvernemental : agence officielle de presse yougoslave, les Ambassades et un équipe de dirigeants du Conseil Central des Syndicats Unifiés de Yougoslavie.

Sous la dictée de Salaj et de ses maîtres en Yougoslavie, on a commencé à fabriquer, sur une large

échelle, des décisions, des résolutions et des mémorandums adressés ensuite à la F.S.M. et parallèlement, à l'aide de l'appareil gouvernemental yougoslave, aux agences de la presse impérialiste, fournissant ainsi à cette presse — conformément aux besoins de la politique intérieure et extérieure du gouvernement de Tito — des matériaux pour une propagande ignoble contre la F.S.M. et l'unité syndicale internationale.

Par contre, le silence le plus complet est fait sur les demandes précises posées par l'Union Internationale de l'Enseignement (Département Professionnel de la F.S.M.) concernant des dizaines de membres de cette organisation, militants actifs de la F.S.M. et défenseurs de la Paix, qui se trouvent internés dans les prisons de Yougoslavie où ils subissent une sévère répression pour leur activité.

Toute la « littérature » de D. Salaj tendait à vilipender la classe ouvrière et les dirigeants progressistes du mouvement ouvrier international et exigeait en même temps que la F.S.M. baillonne des dirigeants syndicaux et leur interdise de faire connaître ouvertement leur opinion sur le gouvernement de Tito et de Rankovitch en tant qu'agents des impérialistes américains et des fauteurs de guerre.

Sans parler du fait que cette exigence impudente contredit radicalement, de par elle-même, les traditions démocratiques et le Statut de la F.S.M., elle montre en même temps clairement que Salaj et son équipe des Syndicats yougoslaves se sont entièrement joints à Tito-Rankovitch et sont des exécutants actifs de la politique de cette bande.

Le lien entre cette campagne et l'organisation de l'Internationale « Jaune » créée à la même époque à Londres démontre que pour lutter contre la F.S.M., le Département d'Etat des U.S.A. et la réaction internationale se sont assurés de la collaboration des dirigeants syndicaux réactionnaires, agents de Tito, qui ont pris pied dans la direction du Conseil Central des Syndicats Unifiés de Yougoslavie.

Le Secrétariat considère que toutes les organisations syndicales affiliées à la F.S.M. doivent être publiquement informées de cette honteuse activité provocatrice de Djuro Salaj. En dévoilant les agissements dirigés contre les organisations syndicales authentiques de la classe ouvrière, y compris les provocations des traîtres du genre de Salaj, toutes les organisations syndicales contribueront par là-même à l'échec des manœuvres déloyales et hypocrites contre l'unité syndicale internationale.

Le Secrétariat de la F.S.M. déclare qu'en s'efforçant d'entraîner la classe ouvrière de Yougoslavie dans une voie opposée à celle nettement indiquée par le Deuxième Congrès Syndical Mondial, D. Salaj et son équipe sont devenus des ennemis du Front international de lutte pour la paix et contre l'impérialisme ; ils veulent engager la classe ouvrière de Yougoslavie dans une lutte contre la F.S.M.

Le Secrétariat établit une nette différence entre Salaj et son équipe qui, se livrant à la trahison et au double jeu, se maintiennent encore à la direction des syndicats yougoslaves, et les travailleurs de Yougoslavie qui, avec les travailleurs des autres

pays, ont déployé tant d'efforts dans la lutte héroïque pour la liberté et contre le fascisme, et sont actuellement les victimes d'une impudente tromperie et d'une inqualifiable trahison.

Le Secrétariat de la F.S.M. exprime sa ferme conviction que la classe ouvrière de Yougoslavie saura chasser les traîtres des postes qu'ils occupent pour faire renaître un mouvement syndical libre et démocratique en Yougoslavie, étroitement lié à la Fédération Syndicale Mondiale, et par elle, aux travailleurs du monde entier.

En conséquence, le Secrétariat de la F.S.M. décide :

1) De rompre immédiatement toutes relations avec le provocateur Salaj et d'en informer les travailleurs de tous les pays ;

2) De publier un memorandum destiné à tous les membres du Comité Exécutif et à toutes les Centrales syndicales nationales pour les informer des faits précis par lesquels D. Salaj et son équipe se sont démasqués comme des agents serviles de Tito, des ennemis de la F.S.M., de l'unité ouvrière internationale et de la paix ;

3) De saisir le Bureau Exécutif et le Comité Exécutif de propositions tendant à retirer au provocateur Salaj le titre d'honneur, pour un militant ouvrier, de membre du Comité Exécutif de la Fédération Syndicale Mondiale ;

4) De demander au Bureau Exécutif et au Comité Exécutif d'examiner le cas des sous-ordres de Salaj, à savoir Bojitchevitch, Ravitchevitch et Vivoda, membre titulaire et suppléants du Conseil Général de la F. S. M.

---

# L'INTERNATIONALE « JAUNE » contre

## l'action patriotique des travailleurs pour la Paix

Parmi les dernières activités anti-ouvrières de l'Internationale « Jaune » et des divers organismes qui en dépendent, notons :

1° La réunion à Londres, fin janvier 1950, du Comité de Vigilance créé par l'Internationale « Jaune » des Transports (S.P.I.) pour lutter contre les dockers refusant de décharger les armes américaines en Europe. Ce comité général lance un appel pour la constitution de Comités à l'échelon national, régional et local avec le concours des scissionnistes (F.O. en France).

2° La réunion à Bruxelles, le 16 mars 1950, du bureau restreint de l'Internationale « Jaune » (C. I.S.L.) avec le concours de Jouhaux, au cours de laquelle des mesures furent arrêtées pour faciliter le débarquement des armes américaines auquel s'opposent les travailleurs.

3° A cette même réunion, un accord est passé entre le bureau de l'Internationale « Jaune » et le Comité de Coordination des Internationales Profession-

nelles « jaunes » (S.P.I.) pour mener une lutte commune contre l'action patriotique des travailleurs s'opposant au débarquement des armes américaines dans leur pays.

4° La réunion à Washington, le 20 mars 1950, des dirigeants réactionnaires de huit syndicats des marins et dockers affiliés à l'A.F.L. et au C.I.O. américains (adhérents à l'Internationale « Jaune »).

Omer Bécu, secrétaire général de l'Internationale « Jaune » des Transports, qui assistait à cette réunion, fait voter une résolution engageant les marins et dockers américains « à contrecarrer la propagande des syndicats des Transports affiliés à la F.S.M. » et tente, ainsi, à faciliter l'embarquement et le débarquement des armes.

A noter que dans le texte de la résolution votée, il n'est fait mention que du débarquement de « marchandises du Plan Marshall et du Pacte Atlantique », les auteurs du texte n'ayant pas osé parler du débarquement d'armes.

(Suite de la page 4)

lui-même l'augmentation maxima des salaires à consentir, mais a tenté une fois de plus de briser les grèves par le mensonge et a de nouveau mis les forces policières et l'armée au service du patronat.

La C.A. constate avec satisfaction que, malgré l'intransigence patronale et l'intervention gouvernementale, l'effort constant et soutenu des travailleurs qui ont su réaliser l'effort constant et soutenu des travailleurs qui ont su réaliser leur unité a permis d'ouvrir des brèches dans le front patronal.

Nombreux sont les patrons qui ont dû, non seulement dans les petites et moyennes, mais même dans certaines grandes entreprises, satisfaire les revendications présentées. La C.A. demeure convaincue que de nouveaux succès seront enregistrés si l'action s'engage et se poursuit dans l'unité.

La C.A. dénonce les mesures gouvernementales de réquisition des travailleurs en grève comme une violation d'un droit inscrit dans la Constitution. Elle félicite chaleureusement les travailleurs qui ont refusé et refusent de répondre à ces ordres illégaux de réquisition.

Elle dénonce également le patronat qui, violant le droit de grève, précisé par la loi du 11 février 1950.

## COMMUNIQUE DU 5 AVRIL

Le Bureau Confédéral s'est réuni le 5 avril.

Il a enregistré avec satisfaction que déjà plus de 1.000 victoires ont été remportées dans la lutte pour les 3.000 francs. A ces données tirées d'un bilan encore incomplet s'ajoutent le succès des marins et les résultats obtenus par les 110.000 travailleurs du Gaz et de l'Electricité.

Le Bureau Confédéral félicite les machinistes des théâtres nationaux qui, après un mois de grève, ont remporté une victoire complète sur le gouvernement. En leur accordant un salaire minimum garanti pour les catégories les moins payées de 159 francs de l'heure après un an de présence, le gouvernement a été contraint de reconnaître la légitimité de la revendication des métallurgistes qui demandent dans les Conventions Collectives, un salaire minimum de 115 fr. de l'heure.

Le Bureau Confédéral constate que la lutte pour les 3.000 francs s'étend à de nouvelles couches de travailleurs, notamment dans le commerce et l'habillement.

Il adresse ses plus vives félicitations aux 18.000 grévistes de Saint-Nazaire, aux grévistes de Clermont-Ferrand, aux dockers de Marseille, aux grévistes des chantiers de barrages pour leur ténacité et leur ardeur dans la défense de leurs grèves.

Il décide de verser 1 million à chacun des comités de grèves de ces catégories.

✱

Le Bureau Confédéral dénonce les manœuvres subalternes du Ministre du Travail et du gouvernement qui prétendent régler les problèmes de salaires par des conciliabules secrets avec les représentants de F.O., de la C.F.T.C. et du patronat.

En agissant ainsi, le Ministre du Travail témoigne du plus grand mépris envers la Constitution qui garantit les libertés syndicales.

En essayant d'écarter la C.G.T. des discussions pour le règlement des problèmes ouvriers, le gouvernement, les patrons et les dirigeants de F.O. et de la C.F.T.C. témoignent aussi de leur inquiétude devant les premiers succès ouvriers. Ils ont peur de la puissance de l'unité ouvrière.

Le Bureau Confédéral dénonce les dirigeants F.O. et Chrétiens qui se prêtent à ces combinaisons indignes, comme des traîtres aux intérêts ouvriers et des diviseurs de la classe ouvrière.

procède à des licenciements, des mises à pied, des mutations ou des déclassés. Elle appelle les travailleurs à s'opposer à ces mesures illégales. Elle les invite à soutenir énergiquement tous ceux qui sont frappés par la répression patronale ou gouvernementale.

La C.A. rappelle aux militants l'intérêt qu'il y a à engager la discussion des Conventions Collectives et demande la convocation immédiate de la Commission Supérieure des Conventions Collectives.

Convaincue que la lutte pour les salaires et les Conventions Collectives ne peut que se développer, la C.A. invite les militants à faire preuve toujours d'avance d'énergie et de ténacité, à organiser ou à renforcer la solidarité envers les camarades en lutte.

Elle rappelle une fois de plus, que l'action ouvrière ne trouvera son efficacité que dans la mesure où les travailleurs eux-mêmes auront auparavant créé les conditions du succès par le développement d'une unité d'action solide et profonde à la base entre tous les salariés syndiqués ou non, et maintenue par le respect des engagements pris en commun, par le maintien de la démocratie ouvrière, ce qui n'exclut pas la nécessité de dénoncer en face de tous les travailleurs ceux qui tenteraient de trahir les intérêts ouvriers.

Ils ne peuvent même pas prétendre représenter leurs propres adhérents qui réalisent et maintiennent l'unité d'action dans les entreprises.

Le Bureau Confédéral invite les travailleurs, de toutes les organisations syndicales et les non syndiqués, à se dresser vigoureusement contre ceux qui comptent dans l'ombre la trahison de leurs intérêts pour soutenir la politique d'un gouvernement de misère et de guerre.

Aucune décision ne pourra les engager qu'ils n'aient discutée et approuvée.

Ils exigeront que la C.G.T. qui représente l'immense majorité de la classe ouvrière, qui ne discute jamais dans l'ombre, qui dénonce en permanence les mauvais coups des traîtres, soit effectivement reconnue comme l'organisation la plus représentative dans toute discussion digne de ce nom.

Ils renforceront encore leur unité dans les entreprises pour faire échec aux louches combinaisons qui se trament dans les ministères.

Le Bureau Confédéral exige que le Ministre du Travail applique la loi et convoque la Commission Supérieure des Conventions Collectives plutôt que de se livrer à des combinaisons secrètes et indignes.

## RECTIFICATIF

# TAUX

## des Cotisations Confédérales

Dans le numéro 30 du Bulletin Confédéral nous avons indiqué, en ce qui concerne les cotisations des titulaires adhérents à la Fédération des Tabacs, le taux de 70 francs.

En réalité, la cotisation fédérale est de 54 francs ; les 16 francs supplémentaires sont destinés à l'Orphelinat.

## préparez mieux les Congrès d'Unions Départementales

La tenue d'une dizaine de Congrès d'unions départementales nous permet de nous faire une opinion sur les méthodes qui ont présidé à leur préparation, à la représentation des syndicats et au déroulement des travaux.

Le mouvement syndical gagnera à ce que les faiblesses constatées soient livrées à la réflexion de tous nos militants qui préparent leur Congrès, car nous ne saurions être satisfaits des résultats obtenus à ce jour. Disons honnêtement qu'un bon nombre de nos secrétaires d'U.D., d'U.L. et de syndicats n'ont tenu aucun compte des conseils donnés dans le bulletin confédéral.

Pour eux, le résultat est simple ; les rapports n'ont pas toujours été étudiés avec tout le sérieux nécessaire ; de nombreux syndicats ne sont pas représentés au Congrès et ceux qui le sont ont peu de délégués ; la discussion est à peu près inexistante et les sujets d'actualité jamais examinés à fond. De plus, les difficultés surgissent au moment de l'élection de la C.A. faite de candidats régulièrement présentés. Enfin, le projet de résolution n'a pas dans tous les cas été préalablement élaboré.

Nous ne citons pas les bons exemples où vraiment les camarades ont fait un effort méritoire, dans ce cas les Congrès ont une autre allure, discussion approfondie, mouvement renforcé, larges perspectives.

Autre remarque très importante : peu de femmes déléguées et peu ou pas d'intervention de leur part. C'est la sous-estimation confirmée des problèmes de la main-d'œuvre féminine par nos militants. Si les syndicats ne donnent pas aux femmes la place qui leur revient aux postes de direction des affaires syndicales, nous n'avancerons pas dans le recrutement, nous ne bénéficierons pas de leur capacité de lutte, nous serons coupés de la catégorie de travailleurs la plus exploitée, comme c'est le cas dans le département des Ardennes où sur plus de 10.000 femmes salariées, 3 seulement participaient au Congrès de l'U.D.

Nous n'avons pas à cacher ces faiblesses si nous voulons aller de l'avant ; nous devons situer les responsabilités de tous les militants et en premier lieu celles des secrétaires généraux des unions départementales.

Il a été demandé dans le bulletin confédéral que les rapports d'activité soient l'œuvre de tous les membres de la C.A., commentés par eux dans les assemblées générales des syndicats convoqués spécialement à cet effet et en vue de la désignation des délégués au Congrès et de la ratification des candidats à la C.A.

Il a été conseillé de tenir des Congrès d'unions locales, de renouveler les bureaux, de désigner le meilleur militant à la C.A. de l'U.D.

Constatations : 50 % des rapports n'ont pas été discutés en C.A. ; très peu d'assemblées générales, faible participation de l'U.D., bureau et C.A. aux dites assemblées ; peu ou pas de Congrès d'U.L.

La sous-estimation par certains syndicats du rôle de l'union départementale se précise, les directions d'U.D. doivent se pencher plus particulièrement sur les syndicats tandis que les Fédérations d'industrie seraient bien inspirées d'intervenir en pareil cas.

Mais pourquoi ne pas aller à la source ? Pourquoi les U.D. qui ont tenu leur Congrès ont-elles négligé à ce point la visite des syndicats, des unions locales ? Pourquoi n'ont-elles pas toutes préparé comme il convient leurs assises départementales ?

Il faut impulser le mouvement syndical disions-nous, nous le répétons et demandons instamment à ceux qui préparent leur Congrès de s'en inspirer pour que l'organisation soit véritablement au service des syndiqués.

Certaines unions départementales n'ont visité que 10 % des syndicats dans la période préparatoire du Congrès, c'est vraiment ne pas prendre son rôle au sérieux. Et cette négligence dans la présentation des candidats à la C.E. — un dirigeant ne s'improvise pas, il doit être connu, avoir l'estime des ouvriers, il doit avoir la confiance des ouvriers et lui-même avoir confiance en eux.

Ces conditions ne sont pas toujours réalisées, on désigne parce qu'il faut désigner, on recherche le nombre dans une assemblée réduite après avoir négligé la consultation générale, et pourtant, avoir une bonne commission administrative composée des militants les meilleurs, voilà qui donne de l'audience à une organisation.

Dans le cas où le travail n'a pas été fait, les interventions au Congrès ne reflètent pas assez l'expression de la base. D'ailleurs, le rapport du secrétaire est souvent à l'origine de ce mal, si la critique est courante, l'auto-critique est plus limitée et c'est cela le mal, car il conduit l'auteur au pessimisme et l'amène à rejeter toutes les responsabilités sur les ouvriers qui ne comprennent pas, qui n'assistent pas aux réunions, qui ne se syndiquent pas, etc., etc., alors qu'ils n'ont pas toujours été consulté pour donner leur avis à la fois sur leurs revendications et sur l'activité d'une U.D. qu'ils ignorent, lorsqu'ils n'ignorent pas l'U.L. et même le syndicat.

### DES RESPONSABLES SANS CARTE SYNDICALE

Un pointage à l'entrée du Congrès des Ardennes nous a édifié sur les méthodes de collectage. Il va de soi que pour exiger le paiement de la cotisation syndicale d'un adhérent, le responsable doit avoir lui-même sa carte et son timbre.

Tenez-vous bien, sur 77 délégués à ce Congrès :

- 40 seulement avaient leur carte à jour ;
- 3 délégués avaient 2 mois de retard et
- 34 n'avaient pas leur carte.

**Nous recommandons ce contrôle à tous les Congrès, nous verrons peut-être mieux pourquoi tant de négligences sont constatées dans la reprise des cartes 1950 et le paiement des cotisations à tous les échelons.**

### TRESORERIE ET CONTROLE

Le rapport financier est parfois incomplet.

Pourtant, il faut reconnaître que sans vouloir mettre en cause la gestion d'un organisme, les délégués aiment bien savoir à quoi exactement se rapportent les chiffres. Ils se plaignent du manque de précisions, ils ont raison.

Nous avons remarqué des bilans équilibrés sur le papier, mais en réalité, la situation est différente. Par exemple, si l'U.D. a des dettes envers la C.G.T., ces dettes ne figurent pas toujours. Des syndicats doivent des cotisations, ce n'est pas mentionné. L'état de prise de timbres n'est pas fourni.

Il a été constaté aussi très rarement heureusement, l'absence de rapport de la commission de contrôle et malgré nos recommandations, aucune prévision de budget pour l'année en cours n'est soumise à l'examen des congressistes.

### LE PLAN DE TRAVAIL — LA RESOLUTION

En général on parle des tâches d'avenir sans trop préciser, il n'est pas question du plan de travail, de compte-rendus du Congrès dans les entreprises, du contrôle des tâches de chaque responsable, les perspectives sont limitées aux choses générales.

On parle de recrutement, mais on ne décide pas des moyens ; de défense des revendications sans vérifier si les 3.000 francs ont été réclamés partout ; de Conventions Collectives sans la

conviction qu'elles doivent être discutées d'urgence et sans en avoir rédigé la première ligne.

On parle de paix sans dévoiler franchement les entreprises qui travaillent aux fabrications de guerre, sans dénoncer la pratique des heures supplémentaires dans ces mêmes entreprises alors que les personnels employés aux fabrications civiles sont licenciés ou contraints à une réduction sensible du temps de travail.

C'est même avec timidité que les délégués parlent de fabrication de guerre dans leurs usines, ce qui veut dire que le problème de la paix n'a pas été posé partout et publiquement devant les travailleurs.

On parle d'unité d'action avec sectarisme (le tout ou rien) sans dire qu'elle ne peut être féconde que si elle est réalisée à la base pour un objectif précis et sans qu'elle soit un abandon du programme de la C.G.T.

Tout cela, bien entendu, est résumé dans une résolution, préparée hâtivement en dernière heure par une commission. Il faut sur ce point changer de méthodes, c'est le bureau qui doit préparer un projet, compte tenu des éléments qu'il possède et des objectifs à atteindre.

## AU TRAVAIL POUR CORRIGER

Des constatations faites au lendemain des luttes revendicatives et même en pleine bataille pour les salaires, nous amènent à cette question.

### Toutes les unions départementales ont-elles vraiment joué leur rôle dirigeant ?

Nous avons tiré de ces dernières luttes et nous tirons des leçons actuelles des enseignements prouvant la combativité de la classe ouvrière, laquelle très souvent dépourvue de directives et d'aide se bat courageusement et obtient des succès.

À la faveur des Congrès, nous devons procéder à un examen critique de nos méthodes de travail, depuis la section syndicale jusqu'au bureau de l'U.D.

Il a été souligné dans les récents Congrès que dans la majorité des cas la non représentation n'était pas le fait de dif-

ficultés financières, car il n'est pas d'exemple ou la question posée aux travailleurs n'a pas été résolue, la souscription en pareil cas étant toujours bien accueillie.

Des secrétaires de syndicats ont pris d'eux-mêmes la décision de ne pas assister au Congrès, c'est un abus de pouvoir qui plonge le syndicat dans le corporatisme le plus étroit, dans l'isolement le plus déprimant. Aucun militant digne de ce nom ne peut suivre un tel exemple.

Nous disons à nouveau que les syndicats peuvent être représentés indirectement au Congrès. En cas de difficultés insurmontables, groupez plusieurs syndicats et désignez un délégué.

Le Congrès ne peut être profitable que si les syndicats y sont normalement représentés, si la discussion est large, passionnée, si la critique est constructive, si les décisions sont le résultat d'une étude sérieuse et si le choix des militants appelés à les appliquer est fait démocratiquement, compte tenu de leur valeur, de leur volonté et de leur dévouement à la cause syndicale.

Ce n'est pas trop tard pour remédier à certaines lacunes, mais il faut se mettre au travail.

**SECRETAIRES DE SYNDICATS** : participez et faites désigner des délégués au Congrès de votre union départementale.

**SECRETAIRES D'UNIONS LOCALES** : aidez à l'organisation des assemblées générales des syndicats où seront discutés les rapports, désignez les délégués, proposez les candidats à la commission administrative.

Convoquez vos Congrès d'unions locales.

**SECRETAIRES D'UNIONS DEPARTEMENTALES** : dès que les rapports sont expédiés aux syndicats, assurez-vous de leur utilisation.

**QUITTEZ LE BUREAU**, rendez-vous au chantier, à l'usine, vous y découvrirez des militants pour vous aider, l'optimisme qui ne s'exprime pas par correspondance.

**Vous y puiserez la force pour mener la lutte ;  
Vous assurerez le succès de votre Congrès ;  
Le succès du mouvement syndical.**

# Mise au point au sujet du recrutement à l'École Confédérale

*Il est absolument nécessaire de revenir sur la question du recrutement à l'École de la C.G.T. La manière dont il a été présenté et développé dans le Bulletin Confédéral des Femmes et surtout dans le dernier Bulletin Confédéral (n° 30) ne répond pas aux décisions prises par le Bureau Confédéral.*

*Tout d'abord, les articles cités laissent penser que le financement des frais d'école doit être couvert par les trésoreries des organisations syndicales. Telle n'est pas la décision prise par le Bureau Confédéral. Celui-ci considère qu'il appartient aux travailleurs eux-mêmes de participer aux frais d'étude des candidats qu'ils envoient à l'école.*

*C'est une question de principe de la plus grande importance, afin de fixer l'esprit de responsabilité des candidats et leurs rapports futurs avec les masses.*

*Dans les articles cités, il en est fait état, mais des difficultés de trésorerie sont mises en avant pour justifier cette décision (« La C.G.T. ne peut supporter les frais, etc... »). En réalité, il ne s'agit nullement de cela, mais de mettre les candidats sous le contrôle des travailleurs. Les collectes faites à l'entreprise ne doivent pas être considérées comme une solution possible, voire facultative, aux difficultés financières. Elles constituent une des conditions à réaliser pour assurer un juste recrutement.*

*Cette mesure est nécessaire pour corriger l'erreur bureaucratique constatée et dénoncée dans le recrutement aux écoles permanentes.*

*Trop souvent, en effet, les candidats étaient choisis en dehors du contrôle des travailleurs. Par là même,*

*ces camarades ne se sentaient pas toujours tenus, au retour de l'École, de rendre en effort et en travail syndical, tout ce qu'on était en droit d'exiger d'eux.*

*Envoyer une travailleuse au stage du 1<sup>er</sup> Mai c'est donc tout d'abord poser la question de l'éducation dans son entreprise, en faire une question de masse. C'est aussi soumettre aux travailleurs de l'entreprise la candidature de cette militante. C'est appeler les travailleurs à donner à leur candidate des moyens d'aller à l'École (collectes, prise en charge des enfants si nécessaire, etc...).*

*Dans ces conditions, la candidate sera bien choisie et chose très importante, elle sera engagée vis-à-vis de ses compagnons et compagnes de travail qui ont fait des sacrifices pour elle.*

*Il est sûr qu'ensuite, ils exigeront qu'elle rende des comptes sur son activité d'étude. Ils veilleront aussi à ce que leur confiance et leurs efforts matériels n'aient pas été donnés en vain.*

*Les organisations syndicales qui ont déjà retenu la candidature d'une ouvrière devront sans tarder faire ce travail de masse. Celles qui recherchent encore une camarade devront également se conformer à cette indication.*

*C'est la première condition à réaliser pour être admis à l'École Confédérale.*

# Du rôle des Unions Locales

*Article 22 des Statuts confédéraux.* — « Les unions (départementales) ont le devoir de constituer, partout où il leur sera possible, des unions locales auxquelles les syndicats et sections locales de syndicats nationaux devront obligatoirement adhérer... ».

Or, il faut reconnaître que lorsqu'elles existent, la plupart des unions locales ne jouent pas leur rôle, du fait, avant tout, d'une conception erronée qui entraîne une organisation et des méthodes de travail anarchiques.

Voici quelques caractéristiques d'un grand nombre d'U.L. :

- 1° Certaines ont une vie épisodique, elles ne sortent de leur torpeur que lors des luttes sociales plus aiguës ;
- 2° D'autres sont des administrations bureaucratiques, où un service de renseignements fonctionne, parfois dans de bonnes conditions, mais se substituant souvent aux délégués ou aux directions syndicales ;
- 3° Il en est qui ne sont que des boîtes postales, servant aussi de lieu de rendez-vous pour quelques militants ;
- 4° Il est même des bureaux poussiéreux où s'entassent un courrier perdu et des journaux vieux de six mois dont les bandes sont intactes. Interrogez les responsables de l'U.L., il vous répondent « c'est le matériel de tel syndicat, personne ne vient le chercher ! »
- 5° Bien souvent aussi, un brave camarade passe la moitié de ses nuits à l'U.L., il travaille, se dépense sans compter, tire des tracts, envoie des convocations... c'est la bonne à tout faire des syndicats.

Nous pourrions continuer cette énumération des maux dont souffrent nos U. L., mais cela suffit, il est grand temps de faire autre chose pour la représentation locale de notre grande C.G.T.

Il est grand temps que nos U.L. reçoivent leur juste orientation, qu'elles aident les travailleurs à dépasser le stade de l'organisation corporative pour atteindre celui de l'organisation de classe.

*Il est urgent de mettre cette question à l'ordre du jour des réunions de bureau et de commission administrative des U. D. ; que tous nos camarades responsables départementaux mobilisent pour mettre les U.L. sur la bonne voie en portant leurs efforts sur la tenue ré-*

gulière de larges assemblées de cadres et de congrès locaux.

La marche des sections d'entreprise devra être passée au crible (lutte revendicative et pour la Paix, évolution des effectifs syndicaux, délégués, collectage, diffusion de la presse syndicale, etc...), cette analyse fera apparaître les faiblesses que le collectif de militants de l'U.L. aidera à corriger.

Le rôle des U. L. est encore plus vaste, citons celui qu'elles doivent jouer pour l'éducation syndicale. Si l'école ne peut se tenir sur la base de l'entreprise ou du syndicat, et c'est le cas le plus fréquent, il est du devoir des U. L. de l'organiser. Il en sera de même pour les « soirées d'étude » et nous ne saurions trop conseiller à nos camarades de suivre l'exemple de la Loire qui, après deux journées d'étude, l'une à Saint-Etienne, l'autre à Roanne, répercute ces travaux en demi-journée d'étude dans les U. L.

La constitution de commissions de jeunes qui coordonneront sur la base de la localité et impulseront les sections de jeunes syndiqués est encore une tâche de l'U.L., ainsi que le travail d'explication sur la lutte des femmes auprès des directions syndicales.

La coordination de la lutte pour la Paix et contre les atteintes aux libertés syndicales, l'organisation rationnelle de la solidarité, les conseils juridiques aux syndiqués, la défense de la Sécurité Sociale et la préparation des élections et d'autres problèmes encore ne limitent pas l'activité de nos U. L.

Aussi, nos militants de toutes les branches d'industrie, y compris les cheminots et les fonctionnaires, doivent leur apporter leur contribution active.

Il arrive souvent qu'un syndicat à gros effectif tiennne l'U.L. pour quantité négligeable, pense se suffire à lui-même et y délègue, pour le principe, un de ses militants choisis parmi les moins actifs ; c'est une erreur. Les syndicats les plus importants doivent donner l'exemple, ils feront bénéficier les organisations plus modestes de leur expérience qui est généralement plus vaste et, en retour, soumettant leur propre activité à la critique constructive, ils en tireront des éléments de progrès.

Camarades responsables des U. D., penchez-vous avec plus d'attention sur la marche de vos U. L., aidez-les à mieux réaliser, à utiliser leurs forces avec méthode, ainsi de nouveaux cadres se révéleront ; vous n'avez pas perdu votre temps !

## Colonies de Vacances

De nombreux Comités d'entreprises et syndicats rencontrent certaines difficultés pour le bon fonctionnement des colonies de vacances.

Dans le but de les aider, et afin de pouvoir étudier les expériences réalisées, ce qui nous permettra de faire connaître les bonnes initiatives, nous pensons constituer une Commission sur le Plan Confédéral.

Dès à présent, car il ne faut pas attendre le mois de juin pour poser ces problèmes, nous demandons à tous les secrétaires d'U.D., d'U.L. et de syndicats :

- d'une part, de nous faire parvenir les procès-verbaux, les rapports qui peuvent être en leur possession.
- d'autre part, de nous indiquer s'il existe dans leur département une commission départementale des colonies de vacances, fonctionnant en liai-

son avec les Comités d'entreprises. Si oui, nous fournir des informations sur son activité.

— enfin de nous faire savoir les réalisations des Comités d'entreprise avec tous les détails qui pourraient nous être utiles, les difficultés qu'ils ont pu rencontrer et les initiatives heureuses qu'ils ont pu prendre.

Il est clair que dans la situation présente, avec la misère qui grandit dans les foyers de travailleurs, tout doit être mis en œuvre pour permettre au plus grand nombre possible d'enfants de passer leurs vacances au grand air.

Dès à présent, il est nécessaire d'envisager les mesures qui pourront être prises à cet effet, et de nous en informer immédiatement.

